

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
015-211500921-DE_2024_057-DE

AGEDI



REPUBLIQUE FRANCAISE

DE_2024_057

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 décembre 2024 / Convocation du 26 novembre 2024

Objet : Révision des tarifs garderie

Membres en exercice : 11

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Sylvie SERRE, Anthony SANTOS, Sabine EGAL, Patrice JUILLARD, Cyrille ROUBEYRIE

Absents : Dominique VIALLE

Absents représentés : Dominique VOLPE représenté par Philippe VIALLEIX

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Pascal LORENZO.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de la garderie sont fixés comme suit :

- Garderie périscolaire : Gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De maintenir la gratuité de la garderie comme indiqué ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- que la la proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

